



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
9 juin 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 5 b) de l'ordre du jour

#### Mécanisme financier de la Convention

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial  
à la Conférence des Parties et directives à l'intention  
du Fonds pour l'environnement mondial**

## **Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a décidé de poursuivre l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour à sa trente-troisième session, en vue de recommander pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session un projet de décision regroupant les résultats des délibérations au titre d'autres points de l'ordre du jour pertinents, ainsi que toutes directives fondées notamment sur le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, qui sera présenté à la Conférence des Parties à sa seizième session.
2. Le SBI a invité le FEM à donner dans son rapport à la seizième session de la CP une information sur le résultat de son cinquième cycle de reconstitution des ressources.
3. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 20 septembre 2010, leurs vues concernant les éléments à prendre en considération dans l'élaboration de directives à l'intention du FEM, et il a prié le secrétariat de regrouper les communications dans un document de la série MISC pour examen à sa trente-troisième session.